

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière.

Rapport de Mme Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission de l'aménagement s'est réunie le 27 octobre 2009, sous la présidence de Mme Claudia Heberlein Simonett, puis le 15 décembre 2009, sous la présidence de Mme Sarah Klopmann, assurant le remplacement de Mme Heberlein Simonett, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

En préambule, il convient de souligner, comme le relève la proposition du Conseil administratif, que celle-ci fait partie intégrante de la réflexion globale portant sur l'éclairage public de la ville de Genève, et qu'elle s'inscrit dans le cadre du plan lumière. Dans ce contexte, il faut rappeler les demandes de crédit déposées en mars 2009 et acceptées par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, l'une destinée à trois actions visant essentiellement à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public (PR-694), et l'autre à la fourniture et aux travaux de remplacement de 450 supports d'éclairage public (PR-695).

Présentation de la proposition

Comme le souligne l'exposé des motifs, le site concerné par la présente proposition, a été retenu suite à des demandes de riverains, particulièrement de l'Association des habitants Vivre au Seujet, ainsi que de la police cantonale, d'augmenter la lumière le long des deux côtés du quai, surtout entre la passerelle du barrage du Seujet et le pont de la Coulouvrenière. L'enjeu de ce projet est d'importance, puisqu'il permet de souligner, une nouvelle fois, que ce n'est pas tant la quantité que la qualité de la lumière – d'où la nécessité et le rôle du concept d'éclairage en général – qui va susciter la notion de confort et, par conséquent, améliorer le sentiment d'insécurité.

Après un appel à idées lancé par la Ville de Genève et remporté par Mme Corton, conceptrice lumière belge, la faisabilité technique et financière du projet a été vérifiée et la proposition d'éclairage soumise au Conseil municipal se concentre sur la promenade piétonne, tout en tenant compte de l'éclairage public routier actuel. Ce dernier, vétuste, est intégré dans la réflexion globale, mais il n'est en revanche pas envisageable de modifier la distance entre les mâts existants.

Il semble intéressant de souligner que: «L'inspiration principale du projet provient des tanneurs autrefois implantés sur le quai du Seujet. En effet, au XVII^e siècle, de nombreux artisans possédaient des édifices spécifiques destinés à la préparation des peaux, constructions longtemps appelées «affaitements». Ce mot s'appliquait également aux ateliers des teinturiers ou des fabricants d'aiguillettes et de lacets.» Le projet fait référence, par extension, en simulant par des ronds blancs ou colorés projetés au sol, les cuves utilisées pour teindre les peaux.

Le but du concept d'éclairage sur la promenade piétonne est d'apporter un éclairage confortable pour les usagers et d'accompagner au mieux leur déplacement; de rythmer ce parcours qui peut aussi s'avérer un peu ennuyeux et long et, enfin, de contribuer à l'embellissement de ce site et de le revaloriser. Il s'agira, comme nous l'avons vu, de créer des ronds de lumière ponctuellement tout au long du quai piéton. De lumière douce et blanche, ils accompagnent cyclistes et piétons dans leurs passages quotidiens en semaine et prennent un air de fête durant le week-end en devenant colorés.

Le long du quai routier, l'installation actuelle existante, composée de 20 mâts en acier équipés par un luminaire fonctionnant avec une lampe à vapeur de mercure 250 W dont la moyenne d'âge est supérieure à 30 ans, sera rénovée. Les luminaires d'ancienne génération seront changés et les sources à vapeur de mercure remplacées par de nouvelles sources lumineuses, soit des lampes à décharge 100 W à haut rendement énergétique et avec un indice de rendu des couleurs élevé.

Quant à l'éclairage du passage sous le pont de la Coulouvrenière, peu avenant, il sera rénové de façon plus ludique. Cet espace situé entre deux quais sera traité comme une liaison.

Séance du 27 octobre 2009

Audition de Mme Florence Colace, architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Dominique Matthey, adjoint à la cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Mme Colace rappelle l'existence du plan lumière, partie intégrante du plan directeur communal de la Ville de Genève, qui poursuit cinq objectifs principaux, à savoir: concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière, valoriser le cadre et l'image de Genève, favoriser les usages autant que l'image, éclairer mieux et consommer moins et, enfin, coordonner et collaborer. La proposition PR-729 cible plus particulièrement le troisième but, soit une amélioration des usages et de l'image de la ville. Plusieurs projets pilotes seront conduits autour du plan lumière, le quai du Seujet, la place du Bourg-de-Four, le prieuré de Saint-Jean et la place Neuve.

Le quai du Seujet connaît plusieurs carences et la Ville va tenter de répondre de manière exemplaire aux besoins de ce secteur. Mme Colace montre quelques photos de l'état existant, tant de jour que de nuit, sur un parcours de 800 m environ où l'on compte une vingtaine de mas. L'éclairage est désuet et inefficace, y compris le passage sous le pont de la Coulouvrenière. Pour répondre à un projet de qualité, sur appel d'offres, trois concepteurs européens ont été approchés. C'est une artiste belge, Mme Corton, qui a finalement gagné le mandat.

Le cahier des charges indiquait qu'il fallait utiliser l'existant et Mme Colace montre le schéma de Mme Corton qui propose deux types d'éclairage pour les piétons. Un type d'éclairage serait utilisé la semaine, et l'autre, coloré par le biais de leds, le week-end. L'éclairage serait standard du côté de la chaussée. Des tests ont été réalisés et il semble souhaitable d'avoir des taches de lumière plus nuancées. Quant au pont et à la route qui passe en dessous, Mme Colace signale que ce sont des tubes fluorescents colorés à sodium qui ont été choisis. Le bilan énergétique indique une consommation de 4380 W la semaine et 2272 W le week-end, soit un gain appréciable par rapport à la situation actuelle. La durée des travaux serait de deux mois. Elle précise que ce projet est inscrit dans le plan financier d'investissement.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si la visibilité sera similaire la semaine et le week-end.

Mme Colace répond qu'il y a forcément une différence, puisque la lumière blanche est plus confortable pour marcher. Elle rappelle toutefois que la population de ce secteur diffère les soirs de week-end en raison des établissements publics qui existent. Elle précise, en outre, que le système ne sera pas éblouissant.

Une seconde commissaire remarque que la puissance consommée diminuera, ce que confirme Mme Colace qui rappelle, par ailleurs, que 4500 points lumineux doivent être remplacés. Cette même commissaire s'interroge sur la pollution lumineuse entraînée par ce projet. Mme Colace répond que celle-ci demeure, mais elle souligne que l'éclairage ciblé permet de diminuer les nuisances.

Une troisième commissaire se déclare être très contente de ce projet et s'interroge sur la poursuite de cet éclairage dans le prolongement du quai et sur l'articulation de ce projet avec la passerelle du Seujet. Selon Mme Colace, l'homogénéité sur la chaussée sera améliorée dans la prolongation du quai, provoquant une lumière résiduelle sur le trottoir. Concernant la passerelle, Mme Corton a formulé une proposition avec des leds s'allumant au passage des gens. Elle précise que ce pan du projet, bien qu'intéressant, était par contre trop cher.

Une autre commissaire, quant à elle, se demande si le périmètre est en zone protégée des rives du Rhône et si les organes officiels ont été contactés. Elle pose également la question de la conservation de l'ancien lampadaire. Mme Colace acquiesce et ajoute que la demande d'autorisation sera faite bien qu'elle ne soit pas obligatoire dans ce cas.

A la question de savoir si des leds blancs ne pourraient pas être utilisés durant la semaine, Mme Colace acquiesce tout en faisant remarquer qu'il en faudrait plus pour obtenir suffisamment de lumière, ce qui impliquerait donc une augmentation de la puissance. A celle de savoir s'il existe des recommandations de l'Office fédéral des routes pour l'amélioration de l'éclairage sur les passages piétons, il est répondu par l'affirmative, soulignant toutefois que cela n'est pas systématiquement recommandé. Le but est d'améliorer l'éclairage sur l'ensemble du secteur.

Poursuite des travaux

Un commissaire rappelle que le plan financier d'investissement fait référence à 1,5 million. Il se demande, en l'occurrence, si le troisième volet épuise complètement cette somme. Il craint que ce soit le cas, puisqu'il n'y a plus de mention de la troisième étape dans le cinquième plan financier d'investissement. Il pense qu'une question écrite devrait suffire pour répondre à cette interrogation.

Il est donc décidé d'attendre une réponse de M. Pagani, conseiller administratif, sur cette question.

Séance du 15 décembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement

Lors d'une audition de M. Pagani, ce point en suspens est repris. Un commissaire souligne que Mme Marie-Hélène Giraud a répondu que le fonds serait épuisé, ce à quoi M. Pagani acquiesce en indiquant que toute la troisième étape sera épuisée.

Discussion et vote de la commission

Le groupe socialiste votera ce projet qui correspond aux objectifs du plan lumière qu'il a appelé de ses vœux et qu'il a toujours soutenu. Le projet envisagé est un vrai projet urbain qui améliorera le confort des habitant-e-s.

Le groupe des Verts acceptera également ce projet très vendeur. Il souhaite rappeler que les économies possibles sont censées l'être et non représenter des alternatives pour ajouter des éléments.

Le groupe A gauche toute! fait remarquer que ce projet présente un peu de fantaisie, ce qui n'est pas un mal et il le soutiendra.

Le groupe libéral acceptera également cette proposition et félicite le Conseil administratif qui a amélioré la sécurité grâce au travail sur la lumière.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera lui aussi ce projet qui s'intègre dans le plan lumière.

Le groupe démocrate-chrétien partage cette opinion, d'autant plus que la proposition est originale et qu'elle soutient un aspect de sécurité. Ce à quoi le groupe radical acquiesce.

Mise aux voix, la proposition PR-729 est acceptée à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 355 360 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.